

importe le contexte d'utilisation. Toutefois, en mettant l'accent sur l'instrument, l'utilisation légitime (ou la « bonne » utilisation) que fait l'État des armes est remise en question puisque ces armes peuvent également avoir un impact néfaste sur les individus. Nous avons pu constater que le gouvernement, à travers sa définition du problème de la prolifération des ALPC, accorde la priorité à l'objet de référence étatique plutôt qu'individuel dans le cas des ALPC.

Ce comportement reflète en fait façon, pour l'État, de réaffirmer sa logique ou la logique d'un système international westphalien qui lui permet une existence légitime. En effet, lorsqu'il voit son monopole légitime de la violence remis en question et que son intégrité idéologique est par le fait même menacé, l'État cherche à réaffirmer sa logique dans un ordre politique westphalien où les États demeurent les principales entités politiques dans la société internationale contemporaine. Dès lors cette volonté de préserver l'individu doit être entendu comme un principe qui participe à la réaffirmation de ce même ordre international (principe de droit humanitaire) au même titre que le renforcement des institutions politiques qui semble occuper une place privilégiée dans la prévention de la sécurité des individus en matière de sécurité humaine⁴⁹.

Enfin, dans la perspective plus générale du séminaire qui est concerné par les relations entre la société civile et l'État dans une perspective de sécurité humaine, il faut comprendre que le choix du Canada s'effectue dans un contexte où il prétend accorder la priorité aux individus en matière de sécurité. Ces observations tracent non seulement les limites de l'élargissement de l'agenda en matière de sécurité, mais aussi et simultanément, de l'apport des acteurs sociétaux au processus de sécurisation en matière de sécurité humaine. La société civile voit son rôle, au niveau de l'élaboration des politiques et de la définition des problèmes de sécurité, subordonnée à la nécessité pour un l'État canadien de réaffirmer sa logique politico-étatique.

⁴⁹ En effet, les actions en matière de gestion du problème de la prolifération des ALPC dans une perspective de sécurité humaine sont davantage axées sur la nécessité de préserver l'État, non pas dans sa dimension militaire ou physique, mais au niveau d'un cadre institutionnel précis (bon gouvernement, démocratie, etc.)